

COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DU CAMEROUN

SOUS-COMMISSION CHARGÉE
DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Secrétariat Permanent

Division de la Protection
et de la Promotion des Droits de l'homme

B.P./ P.O. Box 20317, Yaoundé
Fax : (237) 222-22-60-82

Numéro Vert.- 1523



CAMEROON HUMAN
RIGHTS COMMISSION

SUB-COMMISSION IN CHARGE
OF HUMAN RIGHTS PROMOTION

Permanent Secretariat

Human Rights Protection
and Promotion Division

Tel.: (237) 222-22-61-17 / 691 12 86 70
e-mail : chrc.cdhc2019@yahoo.com
Web : www.cdhc.cm

Toll-Free Number. - 1523

DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

21 septembre 2023

Thème.- *Action en faveur de la paix : nos ambitions pour les Objectifs mondiaux*

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission »), créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 et mise en place le 29 avril 2021, suite à la prestation de serment de ses membres devant la Cour suprême siégeant en Chambres réunies,

Ayant à l'esprit que c'est par sa résolution A/RES/55/282 adoptée le 28 septembre 1981 que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 21 septembre de chaque année *Journée internationale de la paix*,

Rappelant que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que la Journée internationale de la Paix est consacrée au renforcement des idéaux de paix en observant partout et par tous *vingt-quatre heures de non-violence et de cessez-le-feu* à un moment où notre planète a, plus que par le passé, besoin de paix¹,

Consciente que l'humanité dans sa totalité aspire à la paix comme valeur universelle et une réalité sociale qui se construit de façon permanente,

Considérant que le thème de la Journée internationale de la paix cette année, *Action en faveur de la paix : nos ambitions pour les Objectifs mondiaux*, est un appel à l'action individuelle et collective en faveur de *la promotion de la paix en tant que vecteur de réalisation des Objectifs de Développement durable (ODD)*,

Consciente que la rupture de la paix est souvent la résultante de l'exacerbation des inégalités, de l'injustice, de l'intolérance et des politiques d'exclusion qui, la plupart du temps, engendrent des conflits,

¹ Cf. <https://www.21septembre.org/2023/07/17/theme-2023-action-en-faveur-de-la-paix-nos-ambitions-pour-les-objectifsmondiaux/>, consultée le 11 septembre 2023.

Rappelant que le Préambule de la Constitution du Cameroun du 18 janvier 1996 dispose que « [l]e peuple camerounais [...] affirme sa volonté d'œuvrer à la construction d'une Afrique unie et libre, tout en entretenant avec les autres Nations du monde des relations pacifiques et fraternelles conformément aux principes formulés par la Charte des Nations Unies »,

Ayant à l'esprit la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, qui à l'alinéa 1 de son article 23, souligne que « [tous] les peuples ont droit à la paix et à la sécurité tant sur le plan national que sur le plan international [et que] le principe de solidarité et de relations amicales, affirmé implicitement par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et réaffirmé par celle de l'Organisation de l'Unité africaine [devenue Union africaine] doit présider aux rapports entre les États »,

Prenant en compte la Déclaration sur les Droits des peuples à la paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2016, où il est inscrit, en ses articles 1 et 2 que « [l]es peuples de la terre ont un droit sacré à la paix [et que] préserver le droit des peuples à la paix et promouvoir la réalisation de ce droit constituent une obligation fondamentale pour chaque État »,

Gardant à l'esprit les propos du Secrétaire général des Nations Unies Antonio GUTERRES qui, dans le cadre de la célébration de cette Journée, le 11 septembre 2023, a déclaré que « [l]a paix est nécessaire aujourd'hui plus que jamais, la guerre et les conflits provoquent la dévastation, la pauvreté et la faim et chassent des dizaines de millions de personnes de leur foyer, le chaos étant omniprésent et même les pays pacifiques sont en proie à des inégalités criantes et à une polarisation politique »²,

Considérant que la Journée internationale de la paix coïncide en 2023 avec le Sommet sur les Objectifs de Développement durable (ODD) qui s'est déroulé du 18 au 19 septembre 2023, afin de marquer l'étape à mi-parcours de la mise en œuvre desdits ODD et que ceux-ci visent à contribuer à l'émergence de sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives, exemptes de peur et de violence³,

Considérant en outre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui énonce qu'« il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable »,

Notant que la paix fait partie des cinq dimensions essentielles du Programme 2030 des Nations Unies,

Ayant à l'esprit l'Objectif 16 des nouveaux ODD, à savoir « promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable » dont les méthodes pour parvenir à la consolidation de la paix comprennent le dialogue et la participation qui sont des outils indispensables pour la réalisation de cet objectif,

Rappelant « [l]a devise de la République du Cameroun 'Paix-Travail-Patrie' » qui met en exergue trois valeurs cardinales dont la première est la PAIX,

Considérant l'aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui énonce que « l'Afrique est un continent qui aspire à vivre dans la paix et dans la sécurité en recourant

² Cf. <https://www.un.org/fr/observance/international-day-peace>, consulté le 11 septembre 2023

³ Ibid

à des mécanismes favorisant une approche centrée sur le dialogue pour la prévention et la résolution des conflits et l'instauration d'une culture de paix et de tolérance entretenue chez les enfants et les jeunes d'Afrique par l'éducation pour la paix »,

Relevant que, selon l'Indice global du terrorisme (IGT) publié en 2022, le Cameroun occupe le 6^e rang des pays africains les plus touchés par le terrorisme⁴ sur quarante-neuf (49),

La Commission rappelle que malgré les engagements politiques envers l'ODD 16, il s'est avéré difficile de mesurer les progrès réalisés en matière de paix, de justice et d'inclusion sociale, notamment en raison de la faible disponibilité des données nécessaires à l'évaluation et au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD ;

La Commission rappelle en outre, avec BOUTROS BOUTROS-GHALI, que « la paix, l'économie, l'environnement, le développement durable constituent les piliers du développement [et que] la paix apporte la sécurité nécessaire à un développement durable »⁵,

La Commission est préoccupée par :

- la persistance de certains foyers de tensions dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui rendent difficile le retour définitif à la paix ainsi que la reconstruction de ces Régions ;
- la persistance des Journées villes mortes (*lockdown*) imposées par les terroristes sécessionnistes aux populations des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- les attaques perpétrées par des terroristes sécessionnistes contre les populations civiles et les Forces de maintien de l'ordre qui installent la psychose au sein des populations des localités concernées ;

La Commission condamne vigoureusement :

- l'attaque du véhicule de deux jeunes hommes, âgés respectivement de 36 et 40 ans, le vendredi 15 septembre 2023, aux premières heures de la matinée, par des terroristes sécessionnistes dans la localité de Mile 15, sur la route menant à Mutengene, dans l'Arrondissement de Tiko, une attaque qui a causé le décès du chauffeur du véhicule et mis l'autre occupant dans un état de santé critique⁶ ;
- l'attaque dont certains membres du personnel du Tribunal de première instance de Limbé ont été victimes le vendredi 15 septembre 2023 aux alentours de 8 heures du matin, imputée à trois individus armés se présentant comme des sécessionnistes qui, sous la menace de leurs armes, ont intimé l'ordre à ces infortunés de respecter le *lockdown*⁷, portant ainsi gravement atteinte à leur liberté d'aller et de venir, ce qui entraîne la violation d'une longue série d'autres Droits

⁴ *Global Terrorism Index 2022*, le classement des pays africains les plus touchés par le terrorisme, <https://www.agencecofin.com/multimedia/2004-96841-le-classement-des-pays-africains-les-plus-touchees-par-le-terrorisme-global-terrorism-index-2022>, consultée le 11 septembre 2023.

⁵ *Pour la paix et le développement*, ouvrage de BOUTROS BOUTROS-GHALI, page 3.

⁶ Rapport de l'antenne régionale de la CDHC pour le Sud-Ouest du 15 septembre 2023.

⁷ *Ibid*

de l'homme, y compris le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit d'exercer une activité professionnelle ;

La Commission félicite et encourage davantage les populations de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui sont, pour la majorité, favorables au retour et au maintien de la paix dans ces Régions et qui dénoncent sans relâche les terroristes cachés dans leurs localités respectives, tout en prêtant main forte aux Forces de défense et de sécurité à travers les comités de vigilance, permettant ainsi aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de mettre en déroute de nombreuses bandes armées et d'obtenir des informations sur d'éventuelles attaques,

La Commission salue :

- la signature du décret présidentiel n° 2023/399 du 4 septembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement de l'École de Formation aux Opérations de maintien de la paix ;
- l'arrestation, le 1^{er} septembre 2023 aux États-Unis d'Amérique, d'Éric TANO TATAW surnommé « *Garri Master* » tristement célèbre pour ses appels incessants à la barbarie, aux horreurs et à la perpétration des pires atrocités par terroristes sécessionnistes dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la tenue de la cinquième session du Comité de suivi des recommandations du Grand Dialogue national, présidée par le premier ministre, chef du Gouvernement le 11 août 2023, au *Mountain Hotel* de Buéa, session à l'issue de laquelle douze Résolutions dont la plupart concernent le volet économique ont été adoptées, dont les plus pertinentes en relation avec la paix consistent à :
 - intensifier la mise en œuvre des mesures de relance économique pour consolider le tissu économique ;
 - favoriser la mise en œuvre sereine de la politique de développement durable et de la croissance économique ;
 - consolider les progrès accomplis sur le terrain pour faciliter la croissance économique ;
 - favoriser une approche communautaire dans l'identification, l'étude et l'attribution des projets de développement ;
 - favoriser la dénonciation par les populations des terroristes sécessionnistes ainsi que leur collaboration active avec l'administration et les FDS ;

La Commission note avec regret que d'après les statistiques du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont respectivement réalisé 52,6% et 31,05% de leur budget d'investissement public au cours de l'année 2022, une performance sous optimale imputable à la situation sécuritaire de ces Régions ;

La Commission a, quant à elle, à l'occasion de la célébration de certaines Journées commémoratives des Droits de l'homme au cours de l'année 2023, condamné avec la dernière énergie les actes portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens, notamment à travers :

- sa déclaration à l'occasion de la célébration de la *Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme*, le 21 août 2023 et

- sa déclaration à l'occasion de la célébration de la *Journée pour la protection de l'éducation contre les attaques*, le 9 septembre 2023 ;

La Commission invite les séparatistes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à observer *vingt-quatre heures de non-violence et exemptes de toute exaction* le jeudi, 21 septembre 2023 et à faire un grand geste pour une paix durable, vecteur de développement ;

La Commission exhorte une fois de plus les groupes terroristes encore actifs dans les trois Régions troublées à saisir l'offre de paix du Chef de l'État, à cesser définitivement toute forme d'attaque et à rejoindre les Centres de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration, afin de recevoir des formations adéquates et faciliter leur réinsertion sociale ;

La Commission encourage tous les acteurs non-étatiques et le Gouvernement à poursuivre la recherche de nouvelles solutions pacifiques pour un retour définitif à la paix dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;

La Commission lance un vibrant appel aux donneurs d'ordres de cesser de parrainer les attaques dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;

La Commission encourage la mise en œuvre continue de l'option de l'Etat de maintenir et de renforcer le dialogue pour remédier à la situation qui prévaut dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ⁸ ;

La Commission recommande aux ministères de l'Éducation de base et des Enseignements secondaires d'accélérer et de mettre en œuvre la réforme des programmes éducatifs qui favorisent la tolérance, le dialogue et la compréhension mutuelle ;

La Commission réitère sa recommandation à l'endroit du système judiciaire de continuer à traquer sans relâche les acteurs et donneurs d'ordres d'attaques armées, où qu'ils se cachent et à les sanctionner avec toute la rigueur de la loi ;

La Commission invite de nouveau les autres pays où se trouvent les soutiens du terrorisme dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à les interpellier et à les présenter devant les juridictions compétentes, afin de faire cesser les exactions dans ces Régions en proie à l'insécurité ;

La Commission exhorte le Gouvernement :

- à accélérer davantage le processus de décentralisation par un transfert plus large de compétences et de ressources aux autorités locales, afin que les communes prennent efficacement en main leur développement ;
- à créer des postes spécialisés et stratégiques dans les plantations, afin de sécuriser les travailleurs et de redonner confiance aux populations locales ;

⁸ Cf. Gary FRIEDMAN / Jack HIMMELSTEIN, *Défier le conflit, la médiation par la compréhension*, Nouveaux Horizons, in 2008, p.15.

La Commission recommande également au Gouvernement, aux autorités religieuses et aux responsables des organisations de la société civile de continuer à prôner la paix dans leur discours au quotidien ;

La Commission recommande au ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire ainsi qu'à l'Institut national de la Statistique de mettre en place un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre des douze (12) cibles de l'ODD 16 qui contribuent à la paix ;

La Commission exhorte les autorités locales des Régions en proie à l'insécurité à travailler avec les institutions compétentes de l'État pour ouvrir les marchés et permettre aux populations de tirer le meilleur profit des produits de leurs plantations ;

Pour sa part, *la Commission ne ménagera aucun effort* pour continuer à promouvoir et à protéger les Droits de l'homme, de même qu'à œuvrer pour la réconciliation et la consolidation de la paix dans les Régions confrontées aux problèmes sécuritaires par le biais d'ateliers de formation, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers, de missions d'enquêtes, du traitement des requêtes, de l'autosaisine ainsi que dans le cadre de la prévention de la torture, à travers les visites de tous les lieux de privation de liberté, y compris par le truchement de son **numéro vert**, le **1523** (c'est gratuit, même sans crédit de téléphone).

Fait à Yaoundé, le 20 septembre 2023



James MOUANGUE KOBILA